

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24040
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville

Assistait également : Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques
Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Bressuire : projet de construction Boulevard de la rivière - convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Dans le cadre du projet de constructions de 47 logements collectifs (sur 3 bâtiments) situés en bordure du Boulevard de la Rivière, la SARL KAUFMAN ET BROAD Nantes ou toute société s'y substituant, viabilise et aménage la parcelle n° AS 436 d'une surface de 6 564 m². Ce projet fait l'objet d'un permis de construire obtenu le 04 mai 2023.

1 parcelle desservie par les équipements communs ne faisant pas partie du dossier de permis de construire, intègre la parcelle cadastrée section AS 436.

Le projet de construction prévoit l'aménagement d'espaces communs (voirie, cheminements piétons, espaces verts) sur une surface totale de 2 636 m² correspondant à :

- 1017 m² de voiries et cheminements
- 1619 m² d'espaces verts

Après aménagements de ces espaces communs par la SARL KAUFMAN ET BROAD Nantes ou toute société s'y substituant, il est prévu que ceux-ci soient intégrés dans le domaine public. Pour cela, la signature d'une convention entre la SARL KAUFMAN ET BROAD Nantes et la Ville de Bressuire est nécessaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte relatif pour sa mise en œuvre

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_040-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_040-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024